

La double phrase suivante est grammaticalement intéressante : « Ik heb over je **horen** spreken toen we in Watona **verbleven** » (« J'ai entendu parler de toi quand nous séjournions à Watona »).

La phrase principale est au passé composé et la forme verbale de « **HOREN** » aurait dû être au participe passé mais on a ici affaire à ce que l'on appelle le « **double infinitif** », solution intéressante pour éviter les « **temps primitifs** » (ce qui n'aurait pas été le cas de « **HOREN** », verbe **régulier**, engendrant GEhoorD ») quand on ne les maîtrise pas. Voir : <http://idesetautres.be/?p=ndls&mod=grammatica&smod=tp&ssmod=ecrit>

Les deux infinitifs font l'objet d'un **REJET**, derrière le complément (« OVER JE »), à la fin de la phrase. On y trouve également, dans la phrase subordonnée (introduite par « TOEN ») la forme verbale « VERBLE**E**VEN », O.V.T. (ou « prétérit ») provenant de l'infinitif « VERBL**I**JVEN », lui-même construit sur « BLIJVEN », qui fait l'objet des « **temps primitifs** » des verbes dits « forts ». Rappelons que « TOEN » introduit des phrases subordonnées au passé (prenant la relève de « WANNEER » ou « ALS », qui les introduisent au présent). Pour le phénomène du **REJET** du verbe, lisez notre synthèse également en couleurs : <http://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=grammatica&smod=rejVerbes>



© Standaard Uitgeverij Studio Vandersteen Bessy De vallei der eekhoorns